

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL - Séance du mardi 18 mai 2021

Date de convocation : 10 mai 2021 - Date d'affichage : 10 mai 2021
Nombre de délégués : en exercice : 35 - Présents : 33 - Votants : 35
L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie du Mesnil Saint Denis, sous la présidence de Madame Anne GRIGNON

PRESENTS

CHEVREUSE : Anne HERY, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Philippe BAY
Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER, Didier EMERIQUE

CHOISEL : Alain SEIGNEUR

DAMPIERRE EN YVELINES : Valerie PALMER

LE MESNIL ST DENIS : Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS,
Anne GUILLOUX, Thierry MARNET, Cédric CHAUVIERRE, Véronique DEZ

LEVIS ST NOM : Anne GRIGNON, Yves MAGNE

MILON LA CHAPELLE : Pascal HAMON

SENLISSE : Claude BENMUSSA

SAINT FORGET : Jean-Luc JANNIN

SAINT LAMBERT DES BOIS : Olivier BEDOUELLE

ST REMY LES CHEVREUSE : Dominique BAVOIL, Jacques CAOUS, Gérarda BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON,
Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Dominique DUFRESNES,
François RICHARD, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS

LE MESNIL ST DENIS : Christelle LANTOINE donne pouvoir à Anne GRIGNON

ST REMY LES CHEVREUSE : Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Gérarda BRUNELLO

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

LE MESNIL ST DENIS : Christelle LANTOINE

ST REMY LES CHEVREUSE : Agnès BOSDARROS

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc JANNIN

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Projet de Délibération 2021.05.01 – Séance du Conseil à Huis Clos
3. Projet de Délibération 2021.05.02 – FDL – Taux 2021 TEOM
4. Projet de Délibération 2021.05.03 – OM – Rapport d'activités 2020 SIEED
5. Projet de Délibération 2021.05.04 – ENV – Convention SIAHVY versement trimestriel GEMAPI
6. Projet de Délibération 2021.05.05 – ENV – CRTE - Approbation du protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique
7. Projet de Délibération 2021.05.06 – LD – Demande de subvention PNR HVC pour la réhabilitation des liaisons douces
8. Projet de Délibération 2021.05.07 – LD – Demande de subvention DETR pour la réfection de la piste cyclable Chevreuse – Saint Rémy lès Chevreuse
9. Projet de Délibération 2021.05.08 – Election 4^{ème} vice-président
10. Projet de Délibération 2021.05.09 – Election autres membres du Bureau
11. Projet de Délibération 2021.05.10 – GEMAPI - Désignation délégués SIAHVY
12. Projet de Délibération 2021.05.11 – OM - Désignation délégués SIOM
13. Projet de Délibération 2021.05.12 – THD – Désignation des représentants à Seine-Yvelines Numérique

QUESTIONS DIVERSES :

- Expérimentation de services de mobilité autonome en Haute vallée de Chevreuse

Mme GRIGNON, Présidente, ouvre la séance du Conseil à 21h05.

La Présidente remercie les délégués pour leur présence et la commune du Mesnil Saint Denis pour son accueil. Elle souligne que suite aux élections municipales de Chevreuse du 9 mai dernier, le Conseil Communautaire siège de nouveau avec 35 délégués communautaires. La Présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires de Chevreuse ainsi qu'au nouveau conseiller de Saint Rémy.

La Présidente procède à l'appel nominatif des 35 Conseillers communautaires (33 présents et 2 pouvoirs, soit 33 votants). Dans la cadre de la loi d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, le quorum est toujours de 12 délégués (1/3 des membres présents), le Conseil peut donc valablement délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance

Jean-Luc JANNIN est nommé secrétaire de séance avec l'approbation du Conseil communautaire.

Réception de la convocation et des projets de délibérations

Plusieurs conseillers font part d'une mauvaise réception des documents de séance.

La Présidente explique que les documents ont été mis à la disposition des Conseillers communautaires et des Conseillers municipaux par le biais de l'application Berger Levrault Numérique dès le 10 mai 2021. Plusieurs élus ont accusé réception de cet envoi dès le lendemain.

Il est probable que suite à l'attaque informatique dont Berger Levrault fait l'objet depuis le vendredi 14 mai 2021 entraînant des dysfonctionnements de leurs serveurs, les documents du Conseil étaient difficilement accessibles ces derniers jours. Toutefois, dès que la CCHVC a été informée de ce dysfonctionnement, tous les documents de séance ont été mis à la disposition des conseillers sur un lien dropbox, envoyé par mail classique à l'ensemble des élus de la CCHVC, incluant les nouveaux élus de Chevreuse et de Saint Rémy. Cet envoi a aussi été doublé par un même message à tous les secrétariats et aux DGS des communes.

M BAVOIL confirme que les documents étaient accessibles dans l'espace numérique depuis le 10 mai mais que tous les élus n'ont pas reçu le message de Berger Levrault les informant de manière formelle de la mise à disposition des documents de séance.

Mme SCHWARTZ exprime son agacement vis-à-vis de cette situation et souhaite une version papier des documents. Elle rajoute que concernant les consignes sanitaires « plusieurs personnes sont trop proches, tout le monde est très serré. Certains conseillers ne peuvent même pas s'asseoir à la table de l'assemblée. Les consignes sanitaires (malgré les parois en plexiglass peu confortables) ne sont pas respectées. Pourquoi ne pas se réunir dans une salle plus spacieuse, ou ne pas placer les tables d'une autre façon afin de respecter les distances ? ».

M BAVOIL regrette que lors du dernier Bureau du 6 mai, les trois délégués de Chevreuse et les trois délégués de Saint Rémy étaient absents, ils représentent une partie non négligeable des habitants du territoire. La Présidente précise que l'absence des conseillers de Chevreuse était exceptionnelle, directement liée à l'annulation des élections municipales. Elle regrette au dernier Bureau l'absence des trois membres de St Rémy et rappelle que les dates retenues en commun avaient fait l'objet d'une information plusieurs mois auparavant.

Approbation du procès-verbal du 24 mars 2021

Les procès-verbaux des Conseils communautaires du 24 mars 2021, envoyés préalablement aux conseillers pour validation, n'ont pas fait l'objet de demandes de correction et sont adoptés à la majorité (1 abstention, Mme SCHWARTZ).

Délibération 2021.05.01 – Séance à huis clos

Compte tenu du couvre-feu applicable à partir de 18h et l'impossibilité d'accueillir davantage de personnes dans la salle du Conseil que les délégués présents, la Présidente propose comme lors de la précédente séance du 23 mars de tenir le Conseil Communautaire à huis clos, en application de l'article L.2121-18 du CGCT.

Cet article prévoit que le Conseil municipal peut ainsi siéger si une demande est formulée en ce sens par le maire ou par trois conseillers municipaux. Le conseil municipal statue sur cette proposition sans débat à la majorité des membres présents ou représentés. Cette disposition de l'article L.2121-18 est applicable aux intercommunalités.

Aussi, pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L.3131-12 du code de la santé publique, déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, et pour assurer la tenue du Conseil Communautaire d'aujourd'hui dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, la Présidente demande la réunion à huis clos.

M EMERIQUE demande s'il est possible que le Conseil Communautaire soit retransmis en direct. M MARNET répond que ceci est en effet possible depuis peu. M BUHOT rajoute que la commune a investi récemment dans des nouveaux microphones permettant une retransmission de qualité de chaque intervention éventuelle.

La Présidente confirme de ne pas être opposée à une retransmission en direct. Elle espère néanmoins que pour les prochaines séances, les conditions sanitaires permettront que le public puisse de nouveau assister.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité des membres présents ou représentés (abstention M EMERIQUE)**, DECIDE de tenir la séance du Conseil Communautaire du mardi 18 mai 2021 à huis clos.

Délibération 2021.05.02 – FDL - Taux 2021 TEOM

M JANNIN présente ce projet de délibération et rappelle que des zonages distincts de TEOM existent sur le territoire de la CCHVC :

- Pour le SIOM, pour Chevreuse et Saint Rémy lès Chevreuse,
- Pour le SIEED, pour Le Mesnil, Milon, Saint Forget et Saint Lambert.

Seul le SICTOM, pour les communes de Choisel, Dampierre, Levis et Senlisse, est un zonage à taux unique.

M MARNET demande ce qui explique les différents taux. M JANNIN répond que cela est lié aux services attendus par les communes.

M JANNIN précise que les taux proposés en 2021 pour le SICTOM tiennent compte d'un excédent. Il rappelle qu'en 2020, les taux de 2019 avaient été reconduits car suite à la crise sanitaire le Conseil Communautaire ne s'était pas réuni avant avril. Pour le Sictom, le taux 2019 était de 6,37%, mais aurait dû être 5,52% en 2020 générant ainsi un excédent. Lors du DOB 2021, il avait été proposé de déduire du produit appelé en 2021 pour le SICTOM cet excédent de 2020. Par conséquent, le taux proposé pour 2021 est de 4,04%.

M DUFRANES demande si cela pourrait entraîner une augmentation de ce taux SICTOM en 2022. La Présidente confirme que cela est probable et qu'une communication spécifique à ce sujet est prévue dans les bulletins municipaux des 4 communes concernées pour souligner le caractère exceptionnel de cette forte baisse en 2021.

Mme HERY rajoute que les intercommunalités actent un taux suite à un produit attendu par les syndicats de ramassage et de traitement des ordures ménagères. Les intercommunalités ont donc peu d'influence sur ces taux décidés de manière autonome par les syndicats.

M MONTAGNON précise que les taux du SIOM baissent de manière régulière d'année en année. La Présidente confirme que ces baisses sont une tendance constatée auprès des plupart des syndicats concernés.

Afin d'assurer les produits attendus de la TEOM 2021 par les différents syndicats, la Présidente propose les taux suivants :

COMMUNES CCHVC	Bases d'imposition	Produits attendus	Taux proposés
CHEVREUSE	11 679 224 €	637 686 €	5,46%
SAINT REMY LES CHEVREUSE	17 809 762 €	981 318 €	5,51%
Total SIOM	29 488 986 €	1 619 004 €	
LE MESNIL SAINT DENIS	12 253 928 €	856 550 €	6,99%
MILON LA CHAPELLE	847 681 €	37 298 €	4,40%
ST FORGET	1 064 711 €	69 845 €	6,56%
ST LAMBERT DES BOIS	1 115 886 €	64 275 €	5,76%
Total SIEED	15 282 206 €	1 027 968 €	
CHOISEL	1 229 854 €		Taux unique
DAMPIERRE	2 303 287 €		
LEVIS ST NOM	3 151 594 €		
SENLISSE	1 219 397 €		
Total SICTOM	7 904 132 €	319 327 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** les taux de la TEOM 2021 ci-dessus.

Délibération 2021.05.03 – OM - Rapport d'activités 2020 SIEED

La Présidente rappelle que les syndicats d'ordures ménagères, selon la Loi du 16 Décembre 2010 et l'article L.5211-39 du CGCT, ont pour obligation de dresser un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le SIEED a notamment pour objet l'étude, la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, des objets encombrants, des déchets végétaux.

Le rapport d'activités 2020 de ce syndicat ont été mis à disposition de chaque Conseiller Communautaire, en version électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prends acte de la présentation du rapport d'activités 2020 présenté par le SIEED.

Délibération 2021.05.04 – ENV - Convention SIAHVY versement trimestriel GEMAPI

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse adhère pour la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au SIAHVY.

Le montant de la taxe GEMAPI est fixé par le Comité syndical du SIAHVY selon un Plan Pluriannuel d'Investissement.

La CCHVC reverse les recettes qu'elle perçoit au titre de la taxe GEMAPI à hauteur du produit voté chaque année par le SIAHVY. Pour 2021, cette contribution financière est de 420 337,59 €.

Le SIAHVY émet un titre de perception pour la totalité de la somme en début d'exercice. Le produit de la taxe GEMAPI est toutefois reversé par les services fiscaux à fur et à mesure de l'exercice comptable par mensualités et non en bloc en début d'exercice.

Ainsi, la Présidente propose de signer une convention avec le SIAHVY permettant de reverser cette somme de manière trimestrielle au fur et à mesure des recettes fiscales, plus adapté à une gestion financière équilibrée. La CCHVC fait de même pour la TEOM, avec un reversement trimestriel ou mensuel aux syndicats.

M BAVOIL demande quelle est l'utilité pour la CCHVC de payer de manière trimestrielle. La Présidente répond qu'il est plus juste, responsable et rationnel de reverser une taxe une fois que celle-ci est réellement collectée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, VALIDE la Convention avec le SIAHVY pour le versement trimestriel de la taxe GEMAPI selon les modalités définies ci-dessus ;

AUTORISE la Présidente à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette convention.

Délibération 2021.05.05 – ENV – CRTE - Approbation du protocole d'engagement du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

La Présidente explique que pour accompagner la relance dans les territoires, le gouvernement propose aux intercommunalités et à leurs groupements de signer un nouveau type de contrat : les « contrats de relance et de transition écologique », les « CRTE ».

Conclus pour la période 2020-2026, ces contrats entendent agir en faveur de la relance par la mise en œuvre d'actions qui s'inscrivent dans un modèle de développement écologique. Par ailleurs, dans un souci de simplification de l'accès aux différentes aides déployées par l'Etat, les CRTE regroupent dans un contrat unique les dispositifs existants comme le Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT), la Dotation à l'investissement Local (DSIL), la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)...

Les préfets sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats qui devront être signés avec les collectivités d'ici la fin juin 2021. Le territoire de la Haute Vallée de Chevreuse a été retenue comme un périmètre significatif pour signer un CRTE.

La convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Mme HERY se demande quel est l'avantage d'un tel contrat pour la CCHVC. L'Etat dispose déjà de données, via les perceptions, des aides que les collectivités touchent. Elle craint que les collectivités les plus efficaces soient pénalisés car écartés au bénéfice des autres communes du territoire.

M TUFFERY du Bureau des politiques publiques de la Préfecture des Yvelines, en ligne en visioconférence, explique que ces contrats CRTE ressemblent dans leur principe aux Contrats de ruralité. Cela permet aux collectivités d'avoir une vue d'ensemble sur toutes les aides possibles proposées par l'Etat et pour l'Etat d'avoir une vision plus globale du projet. Les contrats sont construits selon 4 grandes thématiques structurantes (écologique, démographique, économique et numérique). Ils permettent de rendre les projets éligibles aux aides « ingénierie » de l'Agence nationale de cohésion territoriale (ANCT), au DETR, au FNADT et de pré-identifier les aides futures. Ils sont signés pour une durée de 6 ans et évolutifs, l'idée est aussi de faire un point à minima 1 fois par an. Il rajoute que le protocole d'engagement est avant tout une déclaration d'intention.

Mme HERY souhaite savoir si sans contrat de ce type, l'Etat ne subventionnera plus. M TUFFERY répond que les aides de droit commun seront toujours accessibles et précise à la demande de Mme FAUCONNIER qu'il s'agit par exemple de la DETR et de la DSIL, mais que les aides de l'ANCT seront exclues.

M BAVOIL regrette que ce débat n'ait pas eu lieu en Bureau. Le texte semble vertueux mais quel en est l'application dans les faits ? Sans contrat, le territoire serait à la « remorque » ? La Présidente précise que le débat a bien eu lieu lors du Bureau précédent le 6 mai et que la commune de St Rémy n'était pas représentée.

M BUHOT se déclare « satisfait du guichet unique demandé depuis plusieurs années. Selon lui, la démarche est positive de vouloir décrire les projets d'un territoire. La lettre de cadrage est à peine engageante, il suffirait de reprendre les projets communaux et intercommunaux. Il souligne qu'il y a peu de risque de passer cette délibération et que l'absence à une réunion de Bureau ne justifie pas en soi un refus.

M TRINQUIER demande si une fois ce protocole signé, il serait encore possible pour la Communauté de Communes de se retirer. M TUFFERY répond que le protocole d'engagement est une délibération de principe.

Mme PALMER aimerait savoir si le CRTE facilite l'accès aux aides européennes. M TUFFERY précise qu'il ne s'agit que des crédits d'Etat.

Mme HERY rajoute qu'il ne s'agit donc pas d'un vrai guichet unique. L'absence de convention n'est pas à proprement parler un risque, d'autres aides resteront accessibles. Il s'agit aussi de la crédibilité de l'intercommunalité, une réaffirmation de son existence.

M EGEE souligne l'opportunité sans risque financier et l'inscription de projets dans la durée.

La Présidente rappelle le risque de la marginalisation de notre intercommunalité, ainsi que celui de passer à côté de certains financements potentiels.

Mme PALMER demande quel est l'apport financier d'un tel contrat en termes de RH. La Présidente précise la possibilité d'un apport unique de 15K€ et de 20K€, sous réserve de divers conditions (15.000 € pour l'embauche sous certaines conditions d'un jeune en CDD, au titre du volontariat en administration + aide forfaitaire de 20 000 € pour l'appui à l'ingénierie pour la réalisation du CRTE + PCAET). Mais aucune réponse exacte ne peut être donnée par les services de l'Etat sans le protocole signé.

M JANNIN souligne que sans visibilité claire sur l'aide financière aux RH, un accord serait difficile.

Selon M BAVOIL, le fond du sujet est le manque de recul, il y a trop de flou. Il faut d'abord un débat éclairé avec tous les éléments et implications avant de pouvoir s'engager. La Présidente répond qu'il est difficile de donner davantage d'informations à ce stade. Une validation du protocole est néanmoins nécessaire pour engager le travail sur le contrat lui-même.

M DUFRASNES estime que le protocole dans sa version projet est trop engageant sur le sujet des ressources humaines. La Présidente est aussi de cet avis et propose, comme Cœur d'Yvelines et Rambouillet territoires, la rédaction suivante : « Les signataires s'entendent dès cette convention pour identifier un chef de projet en charge du suivi du futur CRTE ».

Après avoir écouté ses exposés :

CONSIDERANT que la convention favorise la mise en œuvre du projet de territoire qui sera notamment défini au travers de son PCAET ;

CONSIDERANT que les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées ;

CONSIDERANT que le CRTE est conclu avant le 30 juin 2021, et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux ;

CONSIDERANT que d'ores et déjà, plusieurs projets communautaires sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à la majorité des membres présents ou représentés :**

0 Contre,

15 Pour Didier EMERIQUE, Valerie PALMER, Christophe BUHOT, Bertille BONNAIN, Pascal EGEE, Eric LE LANDAIS, Anne GUILLOUX, Thierry MARNET, Christelle LANTOINE, Anne GRIGNON, Yves MAGNE, Pascal HAMON, Claude BENMUSSA, Olivier BEDOUELLE, François RICHARD,

20 absentions : Anne HERY, Laure ARNOULD, Bernard TEXIER, Sarah FAUCONNIER, Philippe BAY, Michaela DIMITRIU, Patrick TRINQUIER, Alain SEIGNEUR, Cédric CHAUVIERRE, Véronique DEZ, Jean-Luc JANNIN, Dominique BAVOIL, Jacques CAOUS, Agnès BOSDARROS, Gérard BRUNELLO, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique JOURDEN, Myriam SCHWARTZ, Dominique DUFRASNES, Jean-Louis BINICK.

VALIDE le protocole d'engagement du « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE) joint à la présente délibération ;

AUTORISE la Présidente à signer ce protocole d'engagement ;

VALIDE le principe de l'élaboration d'un CRTE avec l'Etat avant le 30 juin 2021 ;

Délibération 2021.05.06 – LD – Demande de subvention PNR HVC pour la réhabilitation des liaisons douces

Le vice-président en charge des liaisons douces, Alain SEIGNEUR, expose que les communes ont été sollicitées pour remonter les travaux de réhabilitation souhaités de leurs liaisons douces d'intérêt communautaire.

Il détaille les aides proposées par le PNR et plus particulièrement celles qui relèvent de l'objectif opérationnel n°11.3 de la charte 2011-2023 : « Aménagement et restauration de chemins » permettant de solliciter une subvention de 70% du montant des travaux, aide plafonnée à 45.000 €, déduction faite de subventions obtenues ailleurs.

M SEIGNEUR rappelle le besoin de réhabiliter ces liaisons de manière durable et que l'appui technique sera sollicité auprès du PNR pour définir la meilleure façon de conduire ses travaux.

Il rappelle que la Commission Liaisons douces s'est réunie à ce sujet le 14 avril 2021 et que les voies douces d'intérêt communautaire faisant l'objet d'une demande de réhabilitation retenues sont :

Commune de Dampierre en Yvelines : réfection du Pont de Maincourt situé sur le GR11, pour un montant estimé de 6.700 € HT (8.040 € TTC).

Commune de Senlisse : réfection du chemin de Malvoisine (CR1) dans sa partie descendant vers le bourg pour un montant estimé de 27.000 € HT (32.400 € TTC).

Commune de Choisel : réfection du SR5 (entre le hameau de La Ferté et le ru du même nom) comprenant également la restauration du pont qui enjambe le ruisseau. Un descriptif des travaux à réaliser a été établi par le technicien du PNR-HVC. Des devis ont été dressés pour la réfection du cheminement et pour le pont. L'estimatif global pour ces travaux s'élève à 81.803,80 € HT (98.164,56 € TTC).

Commune de Levis Saint-Nom : réhabilitation du CR16 et SR10 (opération conjointe). Un cahier des charges a été établi par le PNR-HVC avec une dépense estimée à 39.000 € HT (46.800 € TTC).

Commune de Saint Lambert des Bois : réfection des chemins du Charme et du Carrosse pour une valeur estimée de 63.065 € HT (75.678 € TTC).

M SEIGNEUR précise que le Bureau a validé cette proposition lors de la réunion du 6 mai 2021.

VU l'inscription de ces travaux de réhabilitation au budget primitif 2021 et l'éligibilité de ces travaux aux aides financières du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT avec subvention PNR
TRAVAUX DE REHABILITATION DES LIAISONS DOUCES 2021**

Commune	Travaux de réfection / réhabilitation	Montant HT estimé	Montant TTC estimé	Subvention PNR 70% HT	HT à charge
Dampierre	Pont de Maincourt (GR11)	6 700,00 €	8 040,00 €	4 690,00 €	2 010,00 €
Senlisse	Chemin de Malvoisine	27 000,00 €	32 400,00 €	18 900,00 €	8 100,00 €
Choisel	SR5	81 803,80 €	98 164,56 €	45 000,00 €	36 803,80 €
Levis Saint Nom	CR16 et SR10	39 000,00 €	46 800,00 €	27 300,00 €	11 700,00 €
Saint Lambert	Chemins du Charme et du Carrosse	63 065,00 €	75 678,00 €	44 145,50 €	18 919,50 €
		217 568,80 €	261 082,56 €	140 035,50 €	77 533,30 €

Après avoir entendu le vice-président en charge des liaisons douces concernant la nécessité d'effectuer ces travaux de remise en état et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

ADOpte le plan de financement pour un total de 217.568,80 € HT, soit 261.082,56 € TTC comme précisé dans le tableau ci-dessus ;

DECIDE de solliciter pour chaque opération une aide financière du Parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse au titre de l'aide n°11.3 de la charte 2011-2023 : « Aménagement et restauration de chemins » pour un maximum de 70% du montant des travaux éligibles, aide plafonnée à 45.000 € par opération, pour un total de subventions de 140.035€,50 TTC ;

S'ENGAGE à financer l'opération comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus ;

PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2021 ;

DECIDE de solliciter auprès du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse une autorisation de démarrage anticipé des travaux ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions et tous les actes relatifs à la bonne exécution des travaux ;

Délibération 2021.05.07 – LD – Demande de subvention DETR pour la réfection de la piste cyclable Chevreuse – Saint Rémy lès Chevreuse

Le vice-président en charge des liaisons douces, Alain SEIGNEUR, expose le besoin de renouveler complètement la bande de roulement de cette voie cyclable reliant la gare de Saint Rémy au Collège de Chevreuse. L'emprise de la voie étant limitée par les points lumineux et les arceaux de protection, il n'est malheureusement pas possible d'élargir davantage cette liaison, voie qui restera également partagée entre vélos et piétons.

La présidente précise qu'une demande DETR sera déposée pour cofinancer cette opération, mais que la commission d'attribution est autonome dans l'analyse de l'éligibilité de ces travaux, le critère touristique étant un élément important.

VU que la piste cyclable entre St Rémy et Chevreuse est une liaison douce d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT la proposition de la Commission Liaisons douces du 14 avril 2021 ;

CONSIDERANT l'éligibilité de ces travaux au programme DETR 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), axe 1 - Développement économique et touristique (mise en place de liaisons douces) à hauteur de 30% pour un maximum subventionnable de 195.000 € ;

CONSIDERANT la validation de cette proposition par le Bureau Communautaire du 6 mai 2021 ;

VU l'inscription de ces travaux au budget primitif 2021 ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT avec subvention DETR
TRAVAUX DE REHABILITATION DES LIAISONS DOUCES 2021

Commune	Travaux de réfection / réhabilitation	Montant HT estimé	Montant TTC estimé	Subvention DETR 30% HT	HT à charge
St Rémy & Chevreuse	Piste cyclable	76 715,05 €	92 058,06 €	23 014,52 €	53 700,54 €

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente concernant la nécessité d'effectuer ces travaux de remise en état et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés** :

ADOPTE le plan de financement pour un total de travaux à 76.715,05 € HT, soit 92.058,06 € TTC comme précisé dans le tableau ci-dessus ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans la cadre de la DETR « programmation 2021 » à hauteur de 30% de la somme HT, soit 23.014,52€ ;

S'ENGAGE à financer l'opération comme indiqué dans le plan de financement ci-dessus ;

PRECISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2021 ;

AUTORISE la Présidente à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions et tous les actes relatifs à la bonne exécution des travaux ;

Délibération 2021.05.08 – Election 4ème vice-président

Présents : 33 Absents : 2 Excusés : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35

Sont nommés scrutateurs M Jean-Luc JANNIN et Mme Laure ARNOULD

- 1 candidat : Mme Anne HERY
- 2^e candidat : M Didier EMERIQUE

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35, Bulletin blanc 1

30 suffrages exprimés pour Mme Anne HERY

4 suffrages exprimés pour M Didier EMERIQUE

M^{me} Anne HERY est élue 4^{ème} vice-président.

Ainsi, le CONSEIL :

PROCLAME le conseiller communautaire suivant élu : Madame Anne HERY en qualité de 4^{ème} vice-président ;

INSTALLE le conseiller communautaire élu en qualité de 4^{ème} vice-président ;

AUTORISE madame la présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2021.05.09 – Election autres membres du Bureau

Représentants de la commune de CHEVREUSE

- Candidats : M Bernard TEXIER et M Patrick TRINQUIER

Après s'être assurée que le Conseil Communautaire, à l'unanimité, est favorable à un vote à main levée,
LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PROCLAME les deux conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau communautaire autre que la présidente et les vice-présidents :

- Membre : M Bernard TEXIER
- Membre : M Patrick TRINQUIER

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de membres du Bureau ;

AUTORISE la présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2021.05.10 – GEMAPI - Désignation délégués SIAHVY

La Présidente rappelle que parmi les compétences obligatoires de la Communauté de Communes figurent la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI). A ce titre, la CCHVC se substitue de plein droit, en application de l'article L. 5214-21 du code général des collectivités territoriales, aux communes membres des syndicats en charge effective de cette compétence ;

CONSIDERANT que le SIAHVY est le porteur juridique de l'intégralité de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire de l'Entente et donc de la CCHVC, notamment par le fait que le syndicat est porteur du sage Orge/Yvette et du PAPI, hormis le territoire géré par le SMAGER sur la commune du Mesnil Saint Denis ;

CONSIDERANT qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, la mise en œuvre de la représentation substitution induit une représentation par la CCHVC en lieu et en place des communes ;

CONSIDERANT que les dix communes de la CCHVC représentées au sein du SIAHVY sont Chevreuse, Choisel, Dampierre en Yvelines, Levis Saint Nom, Mesnil Saint Denis, Milon La Chapelle, Saint Forget, Saint Lambert, Saint Rémy lès Chevreuse et Senlisse ;

CONSIDERANT la tenue des élections municipales à Chevreuse le 9 mai 2021 suite à l'annulation des élections municipales à Chevreuse, validé par le Conseil d'Etat en date du 12 mars 2021 ;

CONSIDERANT le besoin de renouveler les représentants de la CCHVC au SIAHVY pour la commune de Chevreuse ;

CONSIDERANT les propositions des communes pour les représenter au sein du SIAHVY ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des présents ou représentés ;

VALIDE les délégués titulaires et suppléants au sein du SIAHVY comme décrits ci-dessous ;

- Chevreuse, titulaires : Mme HERY, M TEXIER ; suppléants : M TRINQUIER, M BERNARD
- Choisel, titulaires : M SEIGNEUR, Mme VERGNE ; suppléants : M LIEVAL, M BERTHON
- Dampierre en Yvelines, titulaires : M METZGER, Mme NGUYEN-DINH ; suppléants M THEPOT, Mme PALMER
- Le Mesnil Saint Denis, titulaires : M EGEE, M LE LANDAIS ; suppléants : M BURNEL, M BRUISSON
- Levis Saint Nom, titulaires : Mme GRIGNON, M MAGNE ; suppléants : M JOST, Mme ALLEAUME
- Milon la Chapelle titulaires : Mme MATEO, Mme TCHEKHOFF ; suppléants : M HAMON, M PELLETIER
- St Forget, titulaires : M Jannin, Mme PREJEAN ; suppléants : M BOURDOT, M GOURDON
- St Lambert des Bois, titulaires : M BEDOUELLE, M RIOULT ; suppléants M HELIE, Mme HALLEMAN
- St Rémy lès Chevreuse, titulaires : M BAVOIL, Mme PERIS ; suppléants : M VERNISSE, Mme SCHWARTZ,
- Senlisse, titulaires : Mme DOMINGOS-TAVARES, M THIBAUT, suppléants : M BOUNATIROU, M PUPPINI

CHARGE le Président de notifier cette décision au syndicat concerné.

Délibération 2021.05.11 – OM - Désignation délégués SIOM

La Présidente rappelle que parmi les compétences obligatoires de la Communauté de Communes figurent la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés. A ce titre, elle se substitue de plein droit, en application de l'article L. 5214-21 du code général des collectivités territoriales, aux communes membres des syndicats en charge effective de cette compétence ;

Suite à la tenue des élections municipales à Chevreuse le 9 mai 2021, il revient au Conseil de renouveler la désignation des représentants des communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse pour la CCHVC au Syndicat Mixte des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse, le « SIOM » ;

CONSIDERANT la tenue des élections municipales à Chevreuse le 9 mai 2021 suite à l'annulation des élections municipales à Chevreuse, validé par le Conseil d'Etat en date du 12 mars 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, accepte la proposition des communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse et **à l'unanimité des présents ou représentés** ;

- DESIGNER ainsi qu'il suit ses représentants au sein du SIOM de la Vallée de Chevreuse :

Chevreuse	Titulaires : Anne HERY, Philippe BAY
	Suppléants : Laure ARNOULD, Caroline FRICKER-CAUSSE
Saint Rémy lès Chevreuse	Titulaires : Jean-Claude MONTAGNON, Valérie PERIS
	Suppléants : Agnes BOSDARROS, François RICHARD
- CHARGE le Président de notifier cette décision au syndicat concerné.

Délibération 2021.05.12 – THD – Désignation des représentants à Seine-Yvelines Numérique

Après avoir entendu l'exposé de la présidente qui rappelle que la Communauté de communes dispose de la compétence en matière d'aménagement numérique au titre de ses statuts, article 2.2 « Très haut débit ».

Depuis sa création en 2015, la Communauté de Communes est membre d'Yvelines Numérique, un Syndicat mixte ouvert, pour l'installation du très haut débit sur toute la partie rurale des Yvelines. Depuis, le syndicat a fortement diversifié son activité dans le domaine du numérique au sens large.

En 2020, Yvelines Numérique est devenu Seine et Yvelines Numérique.

Aujourd'hui, il convient de désigner les représentants de la Communauté de Communes au sein de Seine et Yvelines Numérique. La représentation est de 1 titulaire et 1 suppléant et ses délégués sont élus pour la durée du mandat ;

Présents : 33 Absents : 2 Excusés : 2 Pouvoirs : 2 Votants : 35

Sont nommés scrutateurs M Jean-Luc JANNIN et Mme Laure ARNOULD

CONSIDERANT les candidatures de :

Titulaire : Mme Anne HERY

Suppléant :

- o 1 candidat : M François RICHARD
- o 2^e candidat : M Thierry MARNET

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 35,

Titulaire : Bulletins blancs 2

33 suffrages exprimés pour Mme Anne HERY

Suppléant : Bulletins blancs 5

17 suffrages exprimés pour M François RICHARD

13 suffrages exprimés pour M Thierry MARNET

M François RICHARD est élu suppléant

Ainsi, le Conseil Communautaire DESIGNER les représentants suivants à Seine et Yvelines Numérique :

- Titulaire : Mme Anne HERY

- Suppléant : M François RICHARD

Questions diverses

Expérimentation de services de mobilité autonome en Haute vallée de Chevreuse

Le vice-président en charge de l'environnement, Olivier BEDOUELLE, expose que le territoire de la CCHVC a été retenu pour une expérimentation de véhicules autonomes porté par la RATP. Ce projet consiste au déploiement en plusieurs phases par la RATP de véhicules autonomes pour un panel de voyageurs prédéterminé sur des parcours définis. Ces parcours permettront de tester l'intérêt de la mobilité autonome pour remplir les besoins de mobilité du dernier kilomètre, en reliant des transports lourds avec différents points d'intérêt du territoire de la Haute Vallée de Chevreuse. L'expérimentation se déroulera sur les communes de St Rémy, Cheveuse et Lévis.

M CAOUS souligne que ce projet est porté en collaboration étroite avec certains élus de Saint Rémy. M BAVOIL regrette que M BEDOUELLE ne se soit pas rapproché davantage de M CAOUS.

M SEIGNEUR souhaite savoir si l'expérimentation concerne des voies ouvertes. La réponse est affirmative.

Réunion nuisances sonores et excès de vitesse

M BENUSSA rappelle que des centaines de véhicules très bruyants, principalement les motos, font subir aux habitants de la Haute Vallée de Chevreuse des nuisances sonores insupportables, notamment les week-ends ces dernières semaines et ce malgré les mesures de confinement.

Des relevés de bruit effectués sur 2 communes (St Lambert des Bois et Senlisse) où des radars méduses expérimentaux ont été récemment installés sont éloquentes. Les relevés des vitesses synonymes de bruit montrent également l'extrême dangerosité de ces excès.

Il souligne que cette situation intolérable dure maintenant depuis plus d'une dizaine d'années, elle s'aggrave même.

Si la loi d'orientation des mobilités qui prévoit l'expérimentation des radars sonores devrait permettre à terme une verbalisation, les choses sont loin de s'améliorer dans d'autres domaines....

C'est pourquoi les maires et le bureau de la CCHVC souhaitent une réunion de partage et d'échanges pour statuer sur les mesures à prendre rapidement comme par exemple ;

- L'accélération de la mise en place des radars méduses (décret d'application, industrialisation.....),
- Le durcissement de la réglementation en matière d'infraction sur l'usage des chicanes (augmentation des amendes immobilisation des véhicules),
- Le renforcement des moyens humains et matériels des gendarmes du territoire,
- La réalisation d'aménagement de sécurité ad hoc sur nos départementales afin de casser les vitesses et protéger les habitants,

M BENMUSSA précise que ces fortes nuisances et les vitesses excessives ne sont plus tolérables aujourd'hui et que le bruit est un fléau national. Les médias (presse, radio, et télévision) ont déjà été alertés. Avec l'exaspération des habitants, il craigne l'irréparable dans les semaines à venir avec le retour des beaux jours.

M SEIGNEUR rajoute que le château de Breteuil semble devenir un lieu de rassemblement pour les véhicules de sport avec des rodéos sur la voie publique.

M BENMUSSA rajoute qu'en plus des maires, plusieurs sénateurs et députés, ainsi que les représentants de la Gendarmerie seront présents lors de cette réunion qui se déroulera le lundi 7 juin à 14h au foyer rural de Dampierre.

Il précise que M6 souhaite aborder ce sujet dans un reportage à diffuser avant juillet. Il propose d'organiser un rassemblement avec une marche sécurisée par les forces de l'ordre avant le 30 juin.

En l'absence d'autres questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 22h55.



Anne GRIGNON
Présidente